

Procès-Verbal

Séance du mercredi 29 mai 2024

L'an 2024, le 29 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ASSELIN, Maire.

Présents : Monsieur Vincent ASSELIN, Monsieur Bernard ASSELIN, Madame Caroline BARROS, Madame Denise VILLETTE, Monsieur Julio FAMILIAR, Monsieur Hervé DESBOIS, Monsieur Dominique LELIEVRE, Madame Anne MILLISCHER, Madame Marie-Ange BALDY, Monsieur Olivier LEFAUCHEUX, Monsieur Denis BOURSIN, Monsieur Hervé POTHIER.

*Monsieur François CATHELINÉAU a donné pouvoir à Monsieur Denis BOURSIN,
Monsieur Michel MEUNIER a donné pouvoir à Monsieur Olivier LEFAUCHEUX.*

Absent : Monsieur Paul MARCOIN.

A été nommé secrétaire : Monsieur Hervé POTHIER.

ORDRE DU JOUR :

- Conseil municipal : **approbation** du compte-rendu de la séance du 10 avril 2024.
- **Délibération** : Fixation des tarifs du dîner-buffet du 13 juillet 2024.

DIVERS :

Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, la municipalité organise un dîner-buffet suivi d'une soirée dansante.

Les administrés qui souhaitent s'y joindre le peuvent moyennant une participation financière.

Afin de pouvoir encaisser les chèques des participants au dîner-buffet du 13 juillet 2024 via la régie de recettes « manifestations diverses », il est nécessaire de délibérer sur le montant du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du dîner-buffet du 13 juillet 2024 à 18,00 euros pour les adultes et 10,00 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS :

- Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que les huit arceaux pour le stationnement des vélos ont été retirés auprès de la CCL. Il est proposé d'en installer près de la mairie, à la salle des fêtes ainsi qu'au niveau des « Passeurs de Loire ».
- Le Maire informe ses Conseillers que les travaux concernant la réalisation de la piste cyclable ainsi que de la création du terrain de pétanque devraient être achevés pour les festivités du 13 juillet 2024.
Ceux concernant la réfection des routes communales (nids de poules) débuteront courant juillet.
- La portabilité de la ligne téléphonique de la mairie sera effective à compter du 12 juin. L'ancienne adresse mail « mairie.sigloy@wanadoo.fr » ne sera plus effective à cette date au profit de l'adresse « mairie@sigloy.fr ».
- Suite au retrait volontaire de madame Marie-Ange BALDY de son rôle de représentante des commissions « petite enfance » et « mobilité et développement durable » auprès de la Communauté de Communes des Loges, Madame Caroline BARROS est désignée pour siéger à la Commission « petite enfance » et Madame Denise VILLETTE pour siéger à la commission « mobilité et développement durable ».
- Monsieur Daniel BRETON, président de l'association de la Jonchère, réitère sa demande quant au fait d'adresser le siège social de son association à la mairie. L'association demande également une boîte à lettres à la Mairie ainsi que la mise à disposition d'une salle lors de rassemblements. L'ensemble des membres du Conseil Municipal décide d'appliquer les mêmes règles d'usage que pour les autres associations de Sigloy. Il est proposé que l'adressage du siège social ainsi que de la boîte à lettres soit à l'exploitation. Une salle communale sera mise à la disposition de l'association deux fois par an.
- Dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée appartenant à Monsieur et Madame MOTHY, cadastrée section C n°633 et conformément à l'article L.331-24 du Code Forestier, un droit de préemption est notifié à la Commune. La commune décide de ne pas exercer ce droit.
- Monsieur le Maire revient sur l'organisation du scrutin des élections européennes du 09 juin 2024.
- Deux entreprises demandent un référencement sur le site de la Commune ainsi que la pose d'un panneau signalétique sur la voirie. Le Conseil Municipal accède favorablement à chacune des requêtes.
- Cœur de village : Suite à la mise à jour des plans demandée le 15 mai lors de la commission travaux, le Maire commente l'étude présentée par le cabinet d'architecte « PERENNE » le 27 mai en Mairie.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 550 363,80 € TTC dont 105 666,00 € TTC d'options. Il convient de réfléchir au financement qui, tenant compte des subventions et autres aides, se chiffrerait à 174 000,00 € de reste à charge pour la Commune.

- Église : Des travaux consistant en le rebouchage d'une fissure ainsi que remplacement d'ardoises ont déjà été réalisés par l'entreprise « COCO » pour une somme de 1 657,00 € TTC. A l'issue des travaux, il s'avère que les quatre noues de la toiture sont à changer. Le devis s'élève à la somme de 4 652,00 € TTC.
D'autre part, des fissures au niveau de la voûte de la nef sont à réparer. Le devis est de 1 444,00 € TTC. L'ensemble des membres du Conseil Municipal valide ces travaux.
- Dans la cadre de la vente d'une parcelle cadastrée section Z numéro 43, « rue de la Tuilerie », le futur acquéreur concède une servitude à l'angle de la parcelle au profit de la Commune dans le but de positionner un puisard et ainsi recueillir les eaux stagnantes sur les côtés de la rue.
- L'entreprise « TOUTÉNET » a établi un devis pour la remise en état de la boulangerie. Celui-ci se chiffre à hauteur de 1 200,00 € TTC. Il est convenu de reprendre contact avec l'entreprise afin qu'elle intègre le nettoyage des plafonds ainsi que des vitres à son devis comme initialement prévu.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Monsieur Vincent ASSELIN

Le secrétaire de séance,
Monsieur Hervé POTHIER



